



MANIFESTATION

Semaine de l'Industrie : vous avez jusqu'au 12 mars 2018 pour proposer votre événement !

Mis en ligne le 09 mars 2018

Rappel des 4 critères de labellisation

- > Se dérouler entre le 26 mars et le 1^{er} avril 2018,
- > Etre ouvert au grand public et/ou aux jeunes et/ou aux demandeurs d'emploi,
- > Avoir pour objectif d'informer ou de communiquer sur le thème de l'industrie,
- > Etre gratuit.
- > La page de l'Actu

Comment participer aux événements ?

- > Rendez-vous sur la page [Événements 2018](#) du site de la Semaine de l'industrie et consultez les événements organisés près de chez vous